

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 6 février 2017, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Pascal Lambert,

Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

SONT ABSENTS :

Madame la conseillère,
Monsieur le conseiller,

Noëlla Comtois,

Stéphane Hamel,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 3 février 2017;

L'ordre du jour est également modifié par l'ajout de l'item suivant :

Affaire nouvelle :

- Grand Défi Pierre Lavoie – Parrainage des écoles Sainte-Marie et Saint-Médard de Warwick;

2017-02-25

Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2017 :

2017-02-26

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 soit adopté en modifiant à l'article 2 du Règlement de lotissement numéro 225-2016, soit au dernier paragraphe de la section « Talus classe 1⁽¹⁾ » du tableau des dispositions. Au lieu de lire « [...] jusqu'à concurrence de 40 m. », nous aurions dû lire « [...] jusqu'à concurrence de 60 m. »

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2017-02-27

Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de janvier 2017 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2017-02-28

Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 68 836,09 \$ (dépôt direct des salaires) et 455 487,48 \$ pour le mois de janvier 2017 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME – JANVIER 2017 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 31 janvier 2017.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 janvier 2017.

LETTRE DE DÉMISSION :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la lettre de démission de monsieur Jonathan Charest, pompier volontaire, effective le 29 janvier 2017.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

MRC D'ARTHABASKA/ENTRETIEN DES BRANCHES 24 ET 24B DU COURS D'EAU DESROCHERS :

CONSIDÉRANT l'adoption par la *MRC d'Arthabaska* du Règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la *MRC d'Arthabaska* ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la *MRC d'Arthabaska* lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par la *Ferme Berlu inc.* de Warwick, afin de procéder à l'entretien des branches 24 et 24B du cours d'eau Desrochers;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux d'entretien dans la section des branches 24 et 24B du cours d'eau Desrochers situé sur le territoire de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT la problématique d'accumulation de sédiments dans le cours d'eau et l'invasion du roseau commun qui empêche le drainage des terres en culture adjacentes;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur les lots numéros 4 905 030 et 4 905 031 du Cadastre du Québec sur une distance d'environ 1 955 mètres;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par madame Kelly Bouchard, la personne désignée par la Ville de Warwick suite à sa visite sur le terrain;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

MRC D'ARTHABASKA/ENTRETIEN DES BRANCHES 24 ET 24B DU COURS D'EAU DESROCHERS : (SUITE)

2017-02-29

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil de la Ville de Warwick appuient la demande d'intervention faite par monsieur Pierre Lussier de la *Ferme Berlu inc.* et transmettent la présente demande à la *MRC d'Arthabaska* afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments du cours d'eau;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire);

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 2016-02-30 adoptée le 8 février 2016.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)/RELANCE DU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » EN 2017 :

CONSIDÉRANT QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » a connu un succès impressionnant;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017, de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour trois (3) années consécutives;

CONSIDÉRANT QU'une remise de 300 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »;

CONSIDÉRANT QUE l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

CONSIDÉRANT QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

CONSIDÉRANT QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »;

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 », et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)/RELANCE DU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » EN 2017 : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le programme sera relancé en 2017;

2017-02-30 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick participe au programme de remplacements des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR 2.0 », et en autorise le paiement jusqu'à concurrence de cinq (5) poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 750 \$.

Adoptée.

CLUB LIONS WARWICK/DEMANDE RELATIVE À LA TENUE D'UNE RÉCEPTION CIVIQUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 28 AVRIL 2017 POUR LEUR CONGRÈS ANNUEL :

2017-02-31 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal accepte de tenir une réception civique à l'hôtel de ville le 28 avril 2017 afin d'accueillir certains membres du Club Lions, district U-4 pour leur congrès qui se tiendra à Warwick du 28 au 30 avril 2017 et autorise le paiement des dépenses liées à cet événement pour un montant ne devant pas excéder 500 \$.

Adoptée.

CENTRE DU PNEU USAGÉ WARWICK INC./MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE ET VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE DE WARWICK :

CONSIDÉRANT QUE *la Ville de Warwick* souhaite vendre au *Centre du pneu usagé Warwick inc.* une partie de terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 4 907 399 du Cadastre du Québec longeant la piste cyclable;

2017-02-32 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de vendre au *Centre du pneu usagé Warwick inc.*, un terrain longeant une partie de la piste cyclable et adjacent au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville au montant de 22,50 \$ du m² plus les taxes applicables, s'il y a lieu et plus les frais d'arpenteur-géomètre selon certaines conditions;

QUE ce conseil mandate monsieur Rolland Deslandes, arpenteur-géomètre d'Asbestos, pour préparer le lotissement et la description technique du lot à être vendu et autorise le paiement des honoraires professionnels;

QUE ledit terrain aura une superficie approximative de 635 m² désigné et connu sous le numéro de lot 4 907 399;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS/TRaverse DE MOTONEIGES ET DE VTT SUR LE BOULEVARD OUELLET :

CONSIDÉRANT QUE sur la route 116 à Warwick (00116-03-020-000C 0+694) près de l'aréna, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports autorise le passage des véhicules hors routes dans l'emprise de la route pour accéder à leur sentier et que les clubs de véhicules hors routes devront refermer la clôture de sans accès à la fin de chaque saison;

CONSIDÉRANT QUE pour l'installation d'un ponceau dans le fossé, ou pour une fermeture de fossé, le club ou la municipalité selon entente, devra demander un permis auprès du MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE lorsque ce passage sera en place, la traverse aux coins de la route 116 et de la route Saint-Albert et de la rue de l'Hôtel-de-Ville sera éliminée;

2017-02-33 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick est d'accord avec la proposition du MTMDET afin d'autoriser le passage des véhicules hors routes dans l'emprise du boulevard Ouellet permettant ainsi l'accès au sentier longeant la route 116;

QUE les clubs de véhicules hors routes devront refermer la clôture de sans accès à la fin de chaque saison;

QU'une entente entre les clubs de véhicules hors routes et la Ville devra être prise pour les frais reliés à l'installation d'un ponceau dans le fossé et une demande de permis devra être soumise au MTMDET.

Adoptée.

AUTORISATION/VENTE DE L'ANCIENNE BOÎTE À SEL :

2017-02-34 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de vendre l'ancienne boîte à sel à monsieur Martin Houle de Warwick au montant de 500 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu.

Adoptée.

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS CONCERNANT LA TONTE DE GAZON POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES :

2017-02-35 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à demander des soumissions par appel d'offres publics dans le journal La Nouvelle Union et le babillard électronique SÉAO relativement au contrat de tonte de gazon sur le territoire de la Ville pour les trois (3) prochaines années.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS/PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LES TRAVAUX À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 116 ET DES RUES DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET GAUTHIER :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports procédera prochainement à l'implantation de feux de circulation et à la construction d'un terre-plein central à l'intersection de la route 116 et des rues de l'Hôtel-de-Ville et Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite profiter de l'occasion pour construire un trottoir du côté de *Fromage Victoria* ainsi que les coins de trottoirs abaissés qui seront aménagés près des feux pour piétons à l'intersection de la route 116 et de la rue de l'Hôtel-de-Ville;

2017-02-36 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick s'engage à payer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les coûts relatifs à la construction d'un trottoir du côté de *Fromage Victoria* ainsi que les deux (2) coins de trottoirs abaissés qui seront aménagés près des feux pour piétons à l'intersection de la route 116 et de la rue de l'Hôtel-de-Ville;

QUE la Ville de Warwick souhaite que des feux de piétons soient installés du côté où sera aménagé le trottoir seulement;

QUE la Ville de Warwick s'engage à réaliser les aménagements paysagers dans le terre-plein central au plus tard le 31 décembre 2018 et à prendre la responsabilité de l'entretien, mais que par contre, une entrée de ville ne sera pas aménagée;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soient autorisés à signer le protocole d'entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

AUTORISATION/ACHAT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE :

2017-02-37 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier à acheter les équipements suivants (taxes non incluses) et en accepte le paiement :

Aréo-Feu de Longueuil

- Deux (2) lampes de scène rechargeables 1 798,94 \$
- Quarante (40) cagoules en Nomex 8 onces 940,00 \$

Arsenal de Drummondville

- Six (6) vestes d'identification 690,00 \$

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

DERBY AMATEUR IGA/DEMANDES DE POMPIERS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ET PRÊT DE LA REMORQUE RADAR LORS DE LEUR ÉVÉNEMENT DU 18 FÉVRIER 2017 :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 75.1 du Règlement G-100, « Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux »;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 75.2 dudit règlement, on stipule que : « Le présent article ne s'applique pas à l'occasion d'une réunion publique sur la place publique, ni aux activités commerciales ou publiques dans le cadre d'une fête, manifestation, kermesse ou exposition à l'intention du public lorsqu'une autorisation à cet effet a été obtenue par résolution du conseil »;

2017-02-38 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'utilisation du terrain de baseball et d'une partie du dépôt à neige pour le concours d'attelage et de Skijoering ainsi que la vente et la consommation de boissons alcooliques lors du Derby Amateur IGA qui aura lieu le 18 février 2017;

QUE ce conseil autorise la collaboration des pompiers pour assurer la sécurité lors de cet événement et l'utilisation de la remorque radar afin d'ajouter un petit défi au parcours;

QU'une copie du permis d'alcool délivré par la *Régie des alcools, des courses et des jeux* devra être remise à la Ville de Warwick;

QUE les terrains devront être remis dans leur état initial à la fin de l'activité et à défaut de le faire, des frais seront facturés.

Adoptée.

DÉCISION/RÉPARATION DES PORTES DE GARAGE :

2017-02-39 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la réparation des portes de garage de la caserne ainsi que le paiement au montant de 3 645 \$ plus les taxes applicables et qu'une facture soit envoyée à *R & D. Rousseau* pour le remboursement de ces frais.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

BAL DES JOUES ROUGES/AUTORISATION POUR LA FERMETURE DE RUES :

2017-02-40 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture de la rue du Centre-Sportif, soit sur une distance de 100 mètres à partir de la rue Leblanc, le 19 février prochain de 8 heures à 17 heures pour le Bal des Joues Rouges qui se tiendra à la Place des loisirs.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

EMBAUCHE/COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX COMMUNICATIONS PAR INTÉRIM :

2017-02-41

Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'embauche de monsieur Daniel Labrie au poste de coordonnateur des loisirs et aux communications par intérim durant le congé de maternité de madame Catherine Marcotte, et ce, à compter du 7 février 2017, ses conditions salariales étant conformes aux dispositions contenues dans la politique de gestion du personnel-cadre à l'exception du RREMQ et de l'assurance collective, son salaire étant fixé à la classe E, échelon 1 de la grille salariale en vigueur pour le personnel-cadre.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ/DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ :

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

2017-02-42

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

CORRESPONDANCE : (SUITE)

REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ/DEMANDE DE RÉSOLUTION D'APPUI POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ : (SUITE)

2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au député de Drummond-Bois-Francis, monsieur Sébastien Schneeberger, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/INSCRIPTION À LA FORMATION « PARLER EN PUBLIC : ATELIER PRATIQUE » :

2017-02-43 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la conseillère, madame Noëlla Comtois soit autorisée à participer à la formation offerte par la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM), soit « Parler en public : atelier pratique » le 28 avril 2017 à la Salle du Canton de Warwick;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription à la FQM au montant de 325 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

CHEVALIERS DE COLOMB/INVITATION À PARTICIPER AU SOUPER SPAGHETTI AU PROFIT DE LA MAISON DES JEUNES :

2017-02-44 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un billet au montant de 15 \$ pour le souper spaghetti organisé par les *Chevaliers de Colomb de Warwick* au profit de la Maison des Jeunes de Warwick le 3 mars 2017 à la Salle du Canton.

Adoptée.

FORMATRICE.CA/RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT DES VIDÉO-FORMATIONS :

2017-02-45 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement du renouvellement de l'abonnement des vidéoformations à *Formatrice.ca* au montant de 230 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2017 et les années subséquentes.

Adoptée.

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/INVITATION AU DÎNER « SPEED DATING D'AFFAIRES » ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SUIVIE D'UNE CONFÉRENCE D'UN BÂTISSEUR DE WARWICK :

2017-02-46 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

CORRESPONDANCE : (SUITE)

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/INVITATION AU DÎNER « SPEED DATING D'AFFAIRES » ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SUIVIE D'UNE CONFÉRENCE D'UN BÂTISSEUR DE WARWICK : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le paiement d'un billet au montant de 20 \$ chacun pour le dîner « Speed dating affaires » le 22 février au bistro Avec vue sur mer de Warwick;

QUE ce conseil autorise le paiement de trois (3) billets au montant de 15 \$ chacun pour la conférence et l'assemblée générale annuelle de l'Association des gens d'affaires de Warwick qui se tiendra le 1^{er} mars 2017 à la Salle du Canton de Warwick.

Adoptée.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DES BOIS-FRANCS/ANNONCE DANS LE BOTTIN DE L'EXPOSITION DE VICTORIANVILLE :

2017-02-47 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler son annonce dans le bottin de la 159^e Exposition agricole de Victoriaville et en autorise le paiement au montant de 150 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2017-02-48 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de janvier 2017 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2015 CRÉANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX, RÉSIDENTIELS OU MIXTES :

2017-02-49 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 224-2016 modifiant le Règlement numéro 198-2015 créant un programme de revitalisation visant la rénovation d'immeubles commerciaux, résidentiels ou mixtes.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 226-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 223-2016 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2017 :

2017-02-50 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement fixant la tarification pour l'exercice 2017.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

Étienne Bergeron

AFFAIRE NOUVELLE :

GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – PARRAINAGE DES ÉCOLES SAINTE-MARIE ET SAINT-MÉDARD DE WARWICK :

Le conseiller, monsieur Pascal Lambert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est directeur des opérations à l'aréna Jean-Charles-Perreault, il se retire et s'abstient de voter.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de deux activités reliées au Grand Défi Pierre Lavoie, le capitaine Cédric Brunelle de la *Sûreté du Québec* soumet une demande d'aide financière pour obtenir la location de l'aréna Jean-Charles-Perreault gratuitement pour une durée de 24 heures, les 28 et 29 avril 2017;

2017-02-51

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement des frais de location de l'aréna Jean-Charles-Perreault pour une durée de 24 heures les 28 et 29 avril 2017 au montant de 1 800 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu, relativement aux activités réalisées dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Monsieur le maire, Diego Scalzo mentionne qu'il y aura une rencontre d'information pour toute la population et les partenaires municipaux à propos de l'achat d'un nouveau véhicule incendie.

Monsieur Étienne Bergeron informe la population que ce samedi 11 février à la Maison musicale de Warwick, il y aura une rencontre musicale poco à poco et qu'il y a toujours les bains libres gratuits tous les mardis et du patinage libre gratuit tous les dimanches à l'aréna. Également, les gens sont invités à participer au Derby le 18 février au parc Yvon-Paré et au Bal des Joues Rouges le 19 février à la Place des loisirs.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur Ian Charron, président du tournoi Atome Yum Yum de Warwick remercie tous les bénévoles et commanditaires pour l'excellente collaboration durant les activités du tournoi.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2017-02-52

À vingt heures six minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière